cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Réglementation des chiens dangereux

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 150,00 € net de TVA

Durée : 0 jours soit 4 heures

Public : toute personne intéressée

Prérequis : aucun

Objectifs :
Acquérir les connaissances législatives et réglementaires en matière de chiens dangereux ;
Identifier les obligations des différents intervenants : maitres, formateur habilité, évaluateur, maire et préfet ;
Etablir les actes et documents en matière de chiens dangereux.

Programme :
Introduction : vidéo à l'appui

Module 1 - Catégorisation des chiens : vidéo à l'appui

Module 2 - l'évaluation comportementale des chiens: vidéos à l'appui

Module 3 - Les obligations pesant sur les maîtres : ressources et vidéos à l'appui

Module 4 - Procédure d'instruction des demandes d'habilitation de formateur : ressource à l'appui

Module 5 - Les obligations du maire : ressources à l'appui

Module 6 - Contrôles et sanctions

QUIZ FINAL

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agrée

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Apport des connaissances : exposé, médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de cas pratiques et de quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Support interactif appuyé par la présentation orale d'un formateur
Vidéos
Quiz interactifs
Forum de discussion
Espace de partage avec les stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :
Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à prendre contact avec notre référent handicap.
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).